

Annexe B

Formulaire de déclaration du répondant

Directives : Veuillez remplir la présente déclaration du répondant et la présenter en format Adobe Acrobat PDF; le nom du répondant, le nom du projet et les mots « Déclaration du répondant » doivent y figurer clairement. Le défaut de joindre la déclaration du répondant dûment remplie et signée peut, à la discrétion de la CCC, entraîner le rejet de la proposition et du répondant connexe.

LES RÉPONDANTS NE DOIVENT PAS MODIFIER LE PRÉSENT FORMULAIRE.

1. NOM DU RÉPONDANT :	
Adresse municipale :	Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :
Ville :	Ville :
Province/territoire/État :	Province/territoire/État :
Code postal/code ZIP :	Code postal/code ZIP :
Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :	

2. DÉCLARATION

En ce qui concerne la demande de prix pour la fourniture d'équipement tactique à la Jamaïque – projet de la CCC n° 104246 :

Je, soussigné, à titre de représentant autorisé du répondant, certifie par la présente, au mieux de mes connaissances individuelles et après avoir mené une enquête raisonnable que :

- a. l'information consignée dans la proposition remplit toutes les exigences et est véridique, exacte et complète;
- b. la proposition ne comprend pas la livraison de biens ni la prestation de services provenant, de manière directe ou indirecte, d'entités répertoriées liées à des groupes terroristes et à ceux qui les appuient, aux termes de l'article 83.05 du *Code criminel du Canada*, et qui figurent sur la liste d'entités qui se trouve à l'adresse <http://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2002-284/20060322/P1TT3xt3.html>;
- c. que ni nous-mêmes ni tout membre de l'équipe du répondant n'avons été déclarés coupables d'une infraction ou sanctionnés dans les cinq (5) dernières années aux termes de l'article 239 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Lois révisées du Canada, 1985, chapitre 1, 5^e supplément), de l'article 327 de la *Loi sur la taxe d'accise* (Lois révisées du Canada, 1985, chapitre E-15) ou de toute disposition équivalente ou semblable d'une loi provinciale;

- d. ni nous-mêmes ni aucun membre de l'équipe du répondant n'avons été déclarés coupables d'une infraction visée à l'article 121 (« Fraudes envers le gouvernement » et « Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale »), à l'article 124 (« Achat ou vente d'une charge »), à l'article 380 (« Fraude commise au détriment de Sa Majesté ») ou à l'article 418 (« Vente d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté ») du *Code criminel du Canada*, ou d'une infraction visée à l'alinéa 80(1)d) (« Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport »), au paragraphe 80(2) (« Fraude commise au détriment de Sa Majesté »), à l'article 154.01 (« Fraude commise au détriment de Sa Majesté ») de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ou en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*. (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-45.2/> (lien invalide));
- e. nous sommes conscients que la CCC ou le MAECD ne sont pas tenus d'attribuer un contrat au terme de la présente DP;
- f. nous n'avons pas été jugés non admissibles par Sa Majesté ou en application des lois ou des règlements officiels du Canada, ou en raison d'un acte non conforme à une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies, et nous comprenons que si une telle situation se présentait, nous pourrions ne plus être jugés admissibles à l'attribution du contrat.

Nom et titre des signataires autorisés

Signature des personnes et des signataires autorisés

Date : _____